



**24-09-219 - Arrêté Municipal Temporaire**  
**Réglementant le stationnement et la circulation –le Bois Passé**  
**Villeneuve en Retz**  
**Occupation du domaine public**

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par la société [LACIS chez Sogelink](#)

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation le Bois Passé commune de Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux sur le réseau électrique à compter du 02/09/2024 jusqu'à la fin des travaux.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** *Le Bois Passé* commune Villeneuve en Retz, à compter du 03/09/2024 et ce jusqu'à la fin des travaux.

La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront réglementés :

Le stationnement sera **INTERDIT** au droit du chantier.

Le dépassement sera **INTERDIT** au droit du chantier.

La circulation sera **ALTERNEE manuellement**.

La vitesse sera **LIMITEE à 30 km/h**.

Un panneau travaux sera installé en amont du chantier

**ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par le pétitionnaire.

**ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

**ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz

Le pétitionnaire

Les Services Techniques

La Police Municipale

Fait à Villeneuve en Retz,

Le 02/09/2024

Le Maire

Jean-Bernard FERRER

